

ALERTE USAGERS



LA DÉSORGANISATION DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DEPUIS LES ANNÉES 2000 DÉTRUIT LES SERVICES AUX USAGERS ET PROVOQUE DES TARIFS QUI AUGMENTENT...

DU MONOPOLE

AU MONOPOLY

AVANT

- 2 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS : EDF pour l'électricité, GDF pour le gaz Le service public avait créé les conditions de toujours adapter la production aux besoins des consommateurs au plus juste coût.
- UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

AUJOURD'HUI

- ▶ UNE MULTITUDE D'ENTREPRISES DANS L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ auxquelles s'ajoutent les gestionnaires de réseaux ENEDIS (ex ERDF), RTE, GRDF, GRT-Gaz et divers acteurs comme Elengy et Storengy. Elles adaptent la production en fonction du prix du marché. Les usagers ne sont là que pour payer le surcoût!
- DES INTERVENTIONS DEVENUES PAYANTES ET DES DÉLAIS DE PLUS EN PLUS LONGS !!
- PLUS AUCUNE PROXIMITÉ : AGENCES LOCALES FERMÉES...
- **▶ RISQUE DE COUPURES ÉLECTRIQUES**





PARADOXE

Les tarifs hors taxes sont jugés trop bas pour permettre la concurrence. Il faut donc augmenter les prix pour favoriser la concurrence.

Tout le contraire de ce qui avait été promis.

UNE AUBAINE
POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIONNAIRES
AU DÉTRIMENT DES USAGERS!

FIN DU TARIF RÈGLEMENTÉ DU GAZ ANNONCÉ PAR L'ÉTAT

+75%

d'augmentation des tarifs depuis 2005

ÉLECTRICITÉ
+30%

d'augmentation des tarifs depuis 2003

DE PLUS EN PLUS DE TARIFS SOUVENT INCOMPARABLES ENTRE EUX AVEC DES PRIX FLUCTUANT AU GRÉ DES MARCHÉS...

EN CHIFFRES

13 millions

C'est le nombre de personnes en précarité énergétique en France

(selon l'étude de l'ADEME en 2013).

10 à 13 000 64 m

C'est le nombre d'emplois qui seront supprimés chez EDF et ENGIE.

5,41 milliards d'€

Ce sont les dividendes moyens annuels remontés aux actionnaires de EDF et ENGIE (ex GDF-Suez).

64 milliards d'€

Ce sont les dividendes versés par EDF et ENGIE depuis 14 ans.

De quoi : En solder des dettes ! En faire du développement ! En réduire des factures !

L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ SONT DES BIENS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ. LA CGT
REVENDIQUE
LA TVA À 5,5 %

POUR FAIRE
BAISSER LA FACTURE,
POUR UNE ÉNERGIE
AU SERVICE DE L'INTÉRÊT
GÉNÉRAL

